



ÉCLAIRAGE PUBLIC



MAINTENANCE ET DÉPANNAGE

Compétence optionnelle



DE QUOI S'AGIT-IL ?

TEM intervient pour :

- Réaliser la maintenance préventive et curative du parc d'éclairage public des communes adhérentes ;
- Assurer la continuité et la qualité du service de l'éclairage public ;
- Contrôler régulièrement les équipements (maintenance préventive tous les 3 ans) ;
- Dépanner en cas de signalement (96 h pour un dépannage courant, 48 h pour un dépannage accéléré, 2 h pour une intervention urgente) ;
- Accompagner les communes dans la modernisation et la mise en valeur de leur patrimoine d'éclairage public.



QUELLES DÉMARCHES ?

- Les demandes d'intervention des communes sont enregistrées par les communes via la plateforme dédiée : <https://ep.te53.fr> ;
- L'enregistrement en ligne alerte simultanément TEM et l'entreprise titulaire du marché ;
- Les délais d'intervention courent à partir de la date et l'heure de l'enregistrement.

En cas de demande faite par téléphone ou mail, les délais d'intervention ne sont pas garantis.



FINANCEMENTS

Prestation	Détails de la prestation	Prise en charge par les communes/EPCI
Maintenance annuelle EP	Entretien préventif pour réduire le risque de panne et maintenir les performances des matériels et équipements	Prix unitaire annuel ▪ 19.63€ /point lumineux ▪ 39.26€ /armoire ▪ 58.89€ /armoire connectée
Dépannage EP et déplacement ouvrage	Dépannage au fil de l'eau	100 % du montant HT + 6 % de frais de suivi
Reprogrammation horloges	À la demande des communes, modification des horaires d'éclairage	Demande effectuée avant le 01/03 : ▪ 0 € Demande effectuée après le 01/03 : ▪ 250 €HT pour 1 à 5 armoires ▪ 750 €HT pour 6 à 15 armoires

Ces tarifs s'appliquent à toute commune ou EPCI ayant transféré la compétence maintenance éclairage public à TEM.

Précision : Un inventaire initial est programmé lors du transfert de la compétence : la prise en charge par la commune s'élève à 8.70€ par point lumineux (Cf. [règlement Technique Administratif et Financier : https://www.territoire-energie53.fr/publications/plaquettes/](https://www.territoire-energie53.fr/publications/plaquettes/)).